

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20 %), calculé sur le prix de vente

Ces honoraires comprennent la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES, FONDS DE COMMERCE ET TERRAINS- HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

5 000 €	pour les prix de vente inférieurs et jusqu'à	40 000 €		10 500 €	pour les prix de vente compris entre	160 001	et 170 000 €
5 500 €	pour les prix de vente compris entre	40 001	et 55 000 €	11 000 €	pour les prix de vente compris entre	170 001	et 180 000 €
6 000 €	pour les prix de vente compris entre	55 001	et 70 000 €	11 500 €	pour les prix de vente compris entre	180 001	et 190 000 €
6 500 €	pour les prix de vente compris entre	70 001	et 85 000 €	12 000 €	pour les prix de vente compris entre	190 001	et 200 000 €
7 000 €	pour les prix de vente compris entre	85 001	et 100 000 €	12 500 €	pour les prix de vente compris entre	200 001	et 210 000 €
7 500 €	pour les prix de vente compris entre	100 001	et 110 000 €	13 000 €	pour les prix de vente compris entre	210 001	et 220 000 €
8 000 €	pour les prix de vente compris entre	110 001	et 120 000 €	13 500 €	pour les prix de vente compris entre	220 001	et 230 000 €
8 500 €	pour les prix de vente compris entre	120 001	et 130 000 €	14 000 €	pour les prix de vente compris entre	230 001	et 240 000 €
9 000 €	pour les prix de vente compris entre	130 001	et 140 000 €	14 500 €	pour les prix de vente compris entre	240 001	et 250 000 €
9 500 €	pour les prix de vente compris entre	140 001	et 150 000 €	6 %	pour les prix de vente compris entre	250 001	et 500 000 €
10 000 €	pour les prix de vente compris entre	150 001	et 160 000 €	5 %	pour les prix de vente supérieurs à	500 001 €	

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

TRANSACTION LOCATIVE (locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)

8€ pour locataire	Visite, constitution du dossier, et rédaction de bail
8€ pour bailleur	
3€ pour locataire	Réalisation d'état des lieux d'entrée
3€ pour bailleur	

TRANSACTION LOCATIVE (droit commun)

- 10 % du montant total des loyers pour location
- 15 % du loyer annuel pour le preneur (locaux commerciaux, dont rédaction de bail 200 €)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.
AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

SAS MCB IMMOBILIER au capital de 17000 € - RCS Boulogne sur Mer 81800214900016 - Carte professionnelle n°62072016000004289
délivrée par la CCI de Boulogne sur Mer - Garantie Financière GALIAN n°48385S pour un montant de 120 000 €

01/08/2017